

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » dit le beau proverbe amérindien repris par Antoine de Saint-Exupéry dans Terre des Hommes, livre qu'il écrit à la veille de la deuxième guerre mondiale.

C'est dans cet esprit que nous travaillons à la bonne gestion de nos espaces naturels. Le plan local d'urbanisme met en valeur deux axes, une trame verte et une trame bleue, destinées à protéger la biodiversité du territoire. Il s'agit de créer de protéger des corridors écologiques favorables à la faune et à la flore. La trame verte relie entre elles les différentes zones de nature et la trame bleue fait de même avec les cours d'eau et les masses d'eau végétalisées. Les deux tiers de la commune sont classés en zones agricoles, naturelles, espaces boisés classés, c'est dire combien la protection de la nature passe d'abord par les agriculteurs qui cultivent ces terrains et dont il faut saluer le travail.

La gestion raisonnée est en passe d'être adop-

tée par toutes les collectivités publiques. Une devise suisse en donne cette définition claire : « c'est gérer autant que nécessaire mais aussi peu que possible. »

Un travail de recensement et de classification des espaces publics a été mené. Les arbres remarquables ont été recensés. Le fauchage est fonction de l'usage des lieux et vise à conserver à la commune son caractère rural et vert. Dans le cœur de village et dans les zones fréquentées par les familles les tontes sont les plus fréquentes ; dans les lotissements la mairie finance cinq tontes par an avec ramassage de l'herbe ; sur les bas-côtés sont réalisés, selon le temps, un fauchage de printemps, un fauchage d'été et un fauchage tardif préalable au débroussaillage. La hauteur de fauche est remontée pour limiter la repousse des végétaux. L'entretien des bords de routes départementales relève du Conseil départemental.

L'éco-pâturage réalisé par les chèvres et les moutons complète le dispositif.

La commune tend à supprimer l'utilisation des

produits phytosanitaires. Ils sont remplacés par des produits naturels à base de vinaigre, par le paillage, par le désherbage manuel ou thermique. Le choix des fleurs et des espèces plantées se tourne vers des espèces adaptées à nos climats et économes en produits et en eau. Pour les particuliers le compostage des déchets verts permet de réduire considérablement le volume des ordures ménagères et produit un engrais très riche. La commune organise également un broyage des végétaux. Pour le reste les déchets verts sont acceptés dans la déchetterie du Sémoctom dont nous avons obtenu l'implantation au sein même de la commune, dans la zone d'activité.

C'est par l'action publique et individuelle, réalisée au quotidien, que nous pourrions avancer ensemble pour agir pour un développement durable plus efficace.

Nous sommes chacun responsable personnellement de notre Terre et de notre village.

Les élus de Tresses ensemble

www.tressesensemble.blogspot.fr

<https://www.facebook.com/tresses.ensemble>.